



STAGES
EN

mer

Présent pour ton futur



INSTITUT MARITIME
DU QUÉBEC
École nationale

FONDÉ À RIMOUSKI EN 1944, L'INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC (IMQ) EST L'UNIQUE CENTRE DE FORMATION MARITIME FRANCOPHONE AU CANADA.

Faisant partie des cinq écoles nationales du Québec, cet établissement propose des formations collégiales techniques de qualité supérieure dans divers domaines, notamment :

- Technologie de l'architecture navale
- Navigation
- Techniques de génie mécanique de marine
- Gestion des opérations et de la chaîne logistique
- Plongée professionnelle

Le Service de la formation continue offre également plusieurs autres programmes, tels que le diplôme d'études professionnelles (DEP) en matelotage, des formations en mesures d'urgence et en sécurité, ainsi qu'une variété de cours de perfectionnement.



UNE RECONNAISSANCE À L'ÉCHELLE MONDIALE

L'IMQ est reconnu à l'échelle internationale pour l'excellence de sa formation, son expertise étendue dans les domaines maritimes et la logistique du transport, ainsi que la compétence bien établie de ses diplômé(e)s. De fait, de nombreux anciens élèves occupent actuellement des postes de responsabilité dans l'industrie en Amérique et en Europe.

POUR NOUS JOINDRE

SERVICE DES STAGES EN MER
stage.training@imq.qc.ca

SECRÉTARIAT DU SERVICE AUX ÉLÈVES
418 724-2822, poste 4400
serviceauxeleves@imq.qc.ca



INSTITUT MARITIME
DU QUÉBEC
École nationale

53, rue Saint-Germain Ouest
Rimouski (Québec) CANADA G5L 4B4
imq.qc.ca





INTRODUCTION

L'Institut Maritime du Québec bénéficie de la collaboration de nombreuses compagnies maritimes canadiennes et étrangères pour former la main-d'œuvre en mer. En accueillant des élèves officiers à bord, ces compagnies jouent un rôle crucial dans la formation de la relève au sein même de leurs activités.

Les stages inclus dans nos programmes de formation maritime viennent compléter les enseignements théoriques en utilisant des équipements de pointe. Répartis sur trois périodes tout au long du cursus scolaire, ces stages en mer sont obligatoires et respectent les normes internationales de la STCW (Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer).

Pour la spécialisation en navigation, les élèves effectuent 12 mois de service en mer, tandis que pour les techniques de génie mécanique marine, ils réalisent 10 mois de service en mer. Une fois ces stages et les examens de Transports Canada réussis, les élèves obtiennent leur premier brevet d'officier, leur permettant d'exercer en tant qu'officier de pont de quart ou officier chargé du quart dans la salle des machines.

Cette brochure vise à vous présenter plus en détail nos programmes maritimes, les processus d'accompagnement et d'encadrement des stages en mer ainsi que les informations nécessaires pour accueillir des élèves stagiaires à bord de vos navires. Joignez-vous à nous dans cette mission de transmission des connaissances maritimes et contribuez à la réussite de la relève maritime!

Marie-Stéphanie St-Laurent
Directrice-adjointe du service aux élèves et
Coordonnatrice des stages en mer

UN APPRENTISSAGE
CONCRET GRÂCE AUX

Stages

Pour un élève officier, le premier stage en mer est l'occasion d'être membre à part entière d'un équipage et de valider son choix de carrière.

Sans le partenariat de l'industrie, il serait impossible pour un élève officier d'acquérir l'expérience en mer requise par la réglementation.



Contrat d'affiliation

Lorsqu'une compagnie accepte d'accueillir des élèves officiers de l'IMQ à bord de ses navires, elle devient un partenaire de formation.

Un contrat d'affiliation est alors signé entre les deux parties. Ce contrat stipule les ententes intervenues entre l'école et la compagnie.

On retrouve dans cette entente les rôles et les responsabilités de la compagnie et du personnel officier à bord et ceux de l'Institut maritime du Québec. Le contrat demeure en vigueur jusqu'à ce que l'une ou l'autre des parties décide d'y mettre fin.

COLLABORATEURS ESSENTIELS POUR LE SUCCÈS

L'Institut maritime du Québec bénéficie de la coopération de nombreuses entreprises maritimes, tant canadiennes qu'étrangères, dans le cadre de la formation de professionnels en mer. En accueillant des élèves officiers à bord, ces entreprises :

- Contribuent activement à la formation spécialisée des futurs professionnels au cœur même de leur activité ;
- Collaborent au processus de recrutement en accueillant de nouvelles candidatures et en les formant aux protocoles et politiques de l'entreprise ;
- S'inscrivent dans une tradition pérenne de transmission des connaissances maritimes ;
- Permettent aux élèves d'appliquer les connaissances et compétences acquises lors de leur formation à l'école.

ENGAGEMENTS DE L'INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC ENVERS LA COMPAGNIE PARTENAIRE

- Planifier conjointement avec l'entreprise l'ensemble du stage, plus particulièrement en ce qui a trait au nombre de stagiaires, aux modalités d'embarquement, de débarquement et de remplacement des élèves officiers;
- Remettre aux entreprises maritimes participantes la description des objectifs spécifiques des activités d'apprentissage et du mode d'évaluation des stages. Ces informations sont contenues dans le registre de formation et dans le présent document;
- Faire parvenir, via notre plateforme sécurisée « En mer », préalablement à l'embarquement, une copie des documents requis par l'élève officier aux termes de la réglementation et des politiques de la compagnie;
- Fournir toute l'assistance technique nécessaire aux membres du personnel de l'entreprise responsable de la supervision des élèves officiers en stage;
- Participer, si nécessaire, au paiement des frais de voyage aérien aller-retour.

VOUS VOULEZ ACCUEILLIR
DES ÉLÈVES OFFICIERS
À BORD DE VOS NAVIRES?

Contactez-nous!

ENGAGEMENTS DE LA COMPAGNIE PARTENAIRE ENVERS L'INSTITUT MARITIME ET SES STAGIAIRES :

- Dès que possible, idéalement 6 à 8 semaines avant les dates prévues de périodes de stages, confirmer les dates approximatives prévues d'embarquement et le nombre de places de stages offertes à l'IMQ :
 - Nombre de places pour des élèves en Techniques de génie mécanique de marine;
 - Nombre de places pour des élèves en Navigation;
- Superviser l'apprentissage des élèves officiers qui lui sont confiés, selon les dispositions du contrat;
- Respecter les prescriptions contenues dans le registre de formation concernant le travail des élèves officiers et toute autre entente particulière, s'il y a lieu;
- Informer les élèves officiers, lors de leur embarquement, des règles d'opération du navire et de vie à bord;
- Permettre l'utilisation des équipements disponibles à bord et faire participer les élèves officiers aux diverses tâches d'entretien et d'opération du navire;
- Contacter la personne responsable des stages à l'IMQ avant d'exclure un élève officier et la prévenir de toute difficulté en cours de stage;
- Assurer le gîte et le couvert aux élèves officiers durant le stage s'il se déroule entièrement sur le navire.

En cas de problème avec l'élève officier, il est important que la personne responsable des stages soit informée le plus rapidement possible.

Vous pouvez la joindre directement en [cliquant ici!](#)



Couverture d'assurance

ACCIDENT DE TRAVAIL – CNESST

Les élèves des programmes de Navigation et de Techniques de génie mécanique de marine de l'IMQ qui se sont qualifiés pour un stage en mer sont couverts par le programme de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail du Québec (CNESST).

Cette couverture s'applique si les conditions suivantes sont respectées :

- L'élève a une résidence permanente au Québec;
- L'élève a été placé auprès de la compagnie par le personnel du Service des stages de l'IMQ, qui a approuvé le stage;
- L'embarquement de l'élève est confirmé et entré au système de gestion pédagogique du Collège;
- L'élève est à bord à titre d'élève officier et ne reçoit pas un salaire relativement aux tâches effectuées à bord (une allocation mensuelle et une bourse ne sont pas considérées comme un salaire).

Cette couverture comprend, entre autres :

- le rapatriement à la maison, même si le navire se trouve à l'étranger. La compagnie doit défrayer les coûts de transport du navire vers l'hôpital le plus près. La CNESST paie le reste des frais de déplacement;
- tous frais relatifs à un accident survenu durant les déplacements relatifs à l'embarquement et au débarquement;
- tous frais relatifs à un accident survenu à bord du navire dans l'exercice normal des fonctions reliées au stage et aux activités de la vie courante à bord du navire.

Tout accident qui survient sur un navire et qui occasionne des blessures physiques à un élève officier de l'IMQ doit être rapporté à la personne responsable des stages au stage.training@imq.qc.ca.

IMPORTANT

Veuillez noter que lorsque l'élève est rémunéré à un taux horaire par la compagnie (par exemple, lorsqu'il effectue des heures supplémentaires), il n'est plus couvert par la CNESST du Collège de Rimouski, mais plutôt par la couverture de la compagnie.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DU COLLÈGE DE RIMOUSKI

L'assurance responsabilité civile générale mise en place pour le programme des cégeps couvre les assurés nommés pour toutes les activités organisées par le cégep à l'intérieur ou à l'extérieur des lieux (Québec et partout dans le monde) et inclut donc les stages en mer.

Cette assurance s'applique en cas de négligence ou de faute de l'assuré – dans ce cas, l'élève officier –, et la garantie se limite aux dommages compensatoires. L'indemnité est payée selon le pourcentage de responsabilité.

L'assurance responsabilité civile générale n'est pas une assurance accident. Donc, si l'élève officier se blesse lors d'un événement, mais qu'aucune faute ni négligence de l'assuré n'est prouvée, cette assurance ne s'appliquera pas.

ASSURANCE PERSONNELLE – MALADIE/ACCIDENT

Si la compagnie l'exige, l'élève officier qui effectue un stage en mer doit posséder une assurance maladie/accident personnelle le protégeant en cas d'accident à terre alors que le navire est à quai et pour tous frais relatifs à une hospitalisation en cas de maladie. L'élève officier doit en fournir la preuve dans son dossier de stage.

Alors qu'il se trouve dans les eaux canadiennes, il est protégé par l'assurance maladie du Québec, assurance provinciale que possèdent tous les résidents du Québec. Toutefois, l'élève officier est encouragé à prendre une assurance maladie personnelle puisque l'ensemble des coûts n'est pas totalement couvert si les soins sont offerts dans une autre province.

Référence :

Services couverts lors d'un séjour hors Québec,

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/absence-quebec/connaitre-services-couverts-hors-quebec>



EN PRÉPARATION
POUR UN DÉPART EN

mer

CONFIRMATION DES PLACES DE STAGES PAR LES COMPAGNIES PARTENAIRES

Quelques semaines avant le départ prévu, une liste d'admissibilité au stage est produite afin de déterminer les élèves qui partiront en mer. Cette liste est basée sur la production du dossier de stage complet et sur la réussite des cours en vertu de la Politique régissant l'organisation et l'admissibilité aux stages en mer.

Avant un départ en mer, outre la formation scolaire, l'élève officier est encadré dans sa préparation personnelle. Plusieurs rencontres ont lieu afin de préparer l'élève à vivre cette expérience unique. Ces rencontres touchent des sujets tels que la vie en mer, l'isolement, la hiérarchie et le rôle de l'élève officier à bord.

Tout au long du trimestre qui précède un départ en mer, l'élève officier est responsable de préparer son dossier de stage. Ce dossier comprend une fiche de renseignements personnels ainsi qu'une copie de tous les documents et certificats valides requis pour un départ en mer.

RENCONTRE D'ATTRIBUTION DE STAGE

À la suite du dépôt, par les élèves, des documents requis et de la confirmation des listes de stages, le(la) technicien(ne) aux stages en mer rencontre individuellement chacun des stagiaires.

Lors de cette rencontre, l'élève est guidé dans le choix de son stage en fonction des places disponibles et confirmées par les différentes compagnies, de ses intérêts quant aux types de voyage et aux types de cargaisons ainsi qu'en tenant compte des demandes particulières des compagnies et des contraintes propres à l'élève (allergies, limitations relatives au certificat médical de Transports Canada).

C'est lors de ces rencontres que sont remplis les documents de confirmation de stage et les contrats d'engagement propres aux compagnies. Si requis, un rendez-vous est planifié pour un test de dépistage ou un examen médical spécifique à la compagnie.

Le(la) technicien(ne) aux stages remet aussi les documents de stage qui devront être remis à l'officier responsable à bord du navire :

- Brochure d'information Encadrement à bord du navire, spécifiant les objectifs du stage en mer, l'encadrement attendu à bord du navire ainsi que les engagements de la compagnie envers l'IMQ et ses stagiaires;
- Formulaire d'évaluation de mi-stage et de fin de stage de l'élève officier.

Dès la confirmation du stage, le personnel du Service des stages achemine au responsable des embarquements de la compagnie le dossier de stage en version électronique.

Ce dossier comprend les documents suivants :

- Fiche du cadet, comprenant les renseignements généraux;
- Carnet de marin;
- Passeport valide pour la durée du stage (+ 6 mois);
- Certificat médical valide décerné par un médecin accrédité par Transports Canada;
- Carnet de vaccination à jour et preuve d'attestation de vaccination, selon les exigences du milieu maritime;
- Preuve de vaccination contre la fièvre jaune;
- Certificat d'aptitude de Secourisme avancé élémentaire ou en mer;
- Certificat d'aptitude de Sécurité de base STCW;
- Certificat d'aptitude pour Personnel du navire ayant des responsabilités en matière de sûreté;
- Plumitif.

Le dossier comprend également, en fonction des procédures établies par la compagnie :

- Un examen médical spécifique requis par la compagnie;
- Un test de dépistage.



ENCADREMENT À BORD DU NAVIRE

Dès son arrivée à bord, l'élève doit être pris en charge par un membre de l'équipage et confié à la responsabilité d'un officier superviseur. Il est primordial que l'élève officier soit informé des attentes de son superviseur quant à ses tâches, à ses responsabilités et à son attitude.

Durant toute la durée du stage en mer, il doit être sous la supervision d'un officier et devra être attiré au même quart de travail que ce dernier, sans que cela l'empêche aussi de participer à d'autres travaux.

En plus de participer aux diverses tâches de la vie à bord, l'élève officier doit remplir un registre de formation qu'il doit déposer, pour correction, lors de son retour en classe. Ce registre doit être vérifié fréquemment par l'officier superviseur qui doit également signer diverses tâches authentifiant qu'elles ont été exécutées par le stagiaire.

ÉVALUATION DE L'ÉLÈVE OFFICIER

À la mi-stage, le stagiaire et son officier superviseur doivent se rencontrer afin de compléter l'évaluation de mi-stage. Cette rencontre vise à faire le point sur le rendement de l'élève officier à bord et d'identifier les aspects de son travail qui doivent être améliorés en vue de l'évaluation finale.

Avant le débarquement, une seconde rencontre doit avoir lieu entre l'élève et l'officier afin de compléter l'évaluation de fin de stage.

Ces deux documents doivent être remis à l'élève et acheminés au Service des stages à stage.training@imq.qc.ca dès qu'ils auront été complétés.

En cas de problème avec l'élève officier, il est important que la personne responsable des stages soit informée le plus rapidement possible.

Vous pouvez la joindre directement en [clicquant ici!](#)





Navigation

CHEMINEMENT POUR LES ÉLÈVES DE NAVIGATION

SESSION/ ANNÉE	AUTOMNE (MI-AOÛT À FIN DÉCEMBRE)	HIVER (JANVIER À FIN MAI)	ÉTÉ	DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE
1	Cours	Cours	STAGE 1	Formations aux urgences en mer
2	Cours	STAGE 2		Formations aux urgences en mer
3	Cours	Cours		Formations aux urgences en mer
4	STAGE 3	Cours		

Les périodes de stage se déroulent aux moments suivants :

STAGE 1 (ÉTÉ) : de la fin du mois de mai à la mi-août;

STAGE 2 (HIVER) : de la fin du mois de décembre à la fin du mois de mai;

STAGE 3 (AUTOMNE) : de la mi-août à la fin du mois de décembre.



3 ANS

- DE FORMATION -



12 MOIS

- DE STAGE EN MER -

OBJECTIFS DE STAGE

L'élève en navigation effectue son premier stage en mer après deux trimestres d'études théoriques. Le premier stage est d'une durée approximative de deux mois et se déroule de la fin du mois de mai jusqu'à la mi-août.

Au cours de son année scolaire, l'élève a acquis des connaissances relatives aux sujets suivants :

- Matelotage;
- Appareils de pont;
- Réglementation et conventions relatives au domaine maritime (connaissances de base);
- Publications et travaux de cartes (connaissances de base);
- Fonctionnement et utilisation du radar, de l'échosondeur et du loch;
- Sécurité maritime;
- Connaissances de base des différents types de navires et leur cargaison;
- Règles de route et techniques de pointage;
- Électricité de base;
- Construction du navire (terminologie et éléments de construction).

OBJECTIF GÉNÉRAL

Le principal objectif du premier stage est de permettre à l'élève officier de confirmer son choix de carrière.

Pour ce faire, il est important qu'il ait l'occasion de comprendre les divers aspects du travail en mer et d'y participer.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- Se familiariser avec le métier d'officier de pont et l'organisation de la vie à bord;
- Se familiariser avec le navire;
- Mettre en pratique des tâches de matelotage;
- Se familiariser avec les tâches du 3e officier reliées à la sécurité;
- Se familiariser avec la passerelle, les divers instruments, les diverses publications;
- Accomplir du temps à la barre.

STAGE 1

STAGE 2

OBJECTIFS DE STAGE

L'élève en navigation effectue son deuxième stage en mer après trois trimestres d'études théoriques. Le deuxième stage est d'une durée approximative de cinq mois et se déroule de la fin du mois de décembre jusqu'à la fin du mois de mai.

Au cours de son troisième trimestre, l'élève a acquis des connaissances relatives aux sujets suivants :

- Règles de route et signaux avancés;
- Opérations relatives aux navires pétroliers;
- Travaux de cartes avancés ;
- Fonctionnement et utilisation d'un VHF;
- Construction de l'avant et de l'arrière du navire;
- Stabilité du navire.

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif du deuxième stage est d'approfondir les connaissances et d'acquérir la confiance nécessaire pour l'accomplissement des tâches reliées à son futur travail, entre autres, les tâches reliées à la tenue du quart à la passerelle (communications, journal de bord, positionnement du navire, prévention des abordages) et à la préparation de voyage.

Ce stage devrait être axé sur les tâches qui relèvent du deuxième officier.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- Mettre en pratique des tâches et responsabilités reliées à la tenue du quart à la passerelle;
- Se familiariser avec les tâches du 2e officier reliées à la préparation de voyage et à la tenue à jour des diverses publications;
- Approfondir la connaissance des divers instruments de la passerelle reliée à la navigation et les utiliser;
- Accomplir du temps à la barre.

OBJECTIFS DE STAGE

L'élève en navigation effectue son troisième stage en mer après cinq trimestres d'études théoriques. Le troisième stage est d'une durée approximative de cinq mois et se déroule de la mi-août jusqu'à la fin du mois de décembre.

Au cours de ses quatrième et cinquième trimestres, l'élève a acquis des connaissances relatives aux sujets suivants :

- Astronomie;
- Stabilité;
- Systèmes et circuits de la salle des machines;
- Instruments de positionnement électronique;
- Opérations relatives aux diverses cargaisons;
- Météorologie;
- Communications/SMDSM;
- Législation;
- Opérations reliées à une cale sèche/ préparation de devis ;
- Manœuvres ;
- Opérations relatives aux navires pétroliers.

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif du troisième stage est d'approfondir les connaissances sur les tâches et responsabilités touchant les opérations reliées à la cargaison.

Ce stage devrait être axé sur les tâches qui relèvent du premier officier.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- Participer de manière active au quart à la passerelle, sous la supervision de l'officier de quart;
- Acquérir l'assurance nécessaire à la prise en charge future des responsabilités relevant d'un officier junior;
- Se familiariser avec les tâches du 1er officier reliées à la préparation des plans de chargement/déchargement, à la préparation des ordres de chargement/déchargement en lien avec les diverses réglementations applicables;
- Accomplir du temps à la barre.

L'élève officier que vous accueillez à bord dans le cadre de son troisième stage est peut-être le prochain officier breveté que vous embaucherez! Assurez-vous qu'il ait la chance de mettre en pratique les tâches reliées à son futur travail!

Une occasion unique de préparer la relève!

STAGE 3



TECHNIQUES DE génie mécanique de marine

CHEMINEMENT POUR LES ÉLÈVES DE TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE DE MARINE

SESSION/ ANNÉE	AUTOMNE (MI-AOÛT À FIN DÉCEMBRE)	HIVER (JANVIER À FIN MAI)	ÉTÉ	DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE
1	Cours	Cours	STAGE 1	Formations aux urgences en mer
2	Cours	STAGE 2		Formations aux urgences en mer
3	Cours	Cours		Formations aux urgences en mer
4	STAGE 3	Cours		

Les périodes de stage se déroulent aux moments suivants :

STAGE 1 (ÉTÉ) : de la fin du mois de mai à la mi-août;

STAGE 2 (HIVER) : de la fin du mois de décembre à la fin du mois de mai;

STAGE 3 (AUTOMNE) : de la mi-août à la fin du mois de décembre.



3 ANS

- DE FORMATION -



10 MOIS

- DE STAGE EN MER -

OBJECTIFS DE STAGE

L'élève en génie mécanique de marine effectue son premier stage en mer après deux trimestres d'études théoriques. Le premier stage, d'une durée approximative de deux mois, se déroule de la fin du mois de mai à la mi-août.

Au cours de sa première année scolaire, l'élève a acquis des connaissances relatives aux sujets suivants :

- Organisation du travail à bord des navires;
- Réglementation (initiation);
- Sécurité maritime;
- Fonctionnement des pompes et des divers robinets;
- Divers systèmes de pompage;
- Fonctionnement de l'appareil à gouverner;
- Fonctionnement de la machinerie auxiliaire;
- Construction et fonctionnement des moteurs diesels;
- Électricité;
- Soudure et usinage;
- Travaux manuels;
- Entretien des moteurs et des machines auxiliaires

OBJECTIF GÉNÉRAL

Le principal objectif du premier stage est de permettre à l'élève officier de confirmer son choix de carrière.

Pour ce faire, il est important qu'il ait l'occasion de comprendre les divers aspects du travail en mer et d'y participer.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- Se familiariser avec le métier d'officier mécanicien de marine et l'organisation de la vie à bord;
- Localiser les éléments de sécurité et de lutte contre les incendies;
- Se familiariser avec la salle des machines et sa machinerie;
- Participer aux différents quarts de travail;
- Localiser les éléments composant les différents systèmes de pompage;
- Être impliqué dans divers travaux d'entretien.

STAGE 1

STAGE 2

OBJECTIFS DE STAGE

L'élève en mécanique effectue son deuxième stage en mer après trois trimestres d'études théoriques. Le deuxième stage dure approximativement de quatre à cinq mois et se déroule de la fin du mois de décembre à la fin du mois de mai.

Au cours de son troisième trimestre, l'élève a acquis des connaissances et approfondi des compétences acquises relatives aux sujets suivants :

- Dessin technique;
- Construction du navire;
- Systèmes de pompage et éléments de contrôle;
- Électricité;
- Physique;
- Soudure et usinage;
- Prise et interprétation de paramètres de fonctionnement de machines;
- Entretien des moteurs et des machines auxiliaires.

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif du deuxième stage est de permettre à l'élève officier d'acquérir de nouvelles connaissances et d'approfondir les compétences déjà acquises.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- Se familiariser avec le navire;
- Participer aux différents quarts de travail;
- Participer aux divers travaux d'entretien effectués à bord;
- Participer aux opérations du navire;
- Effectuer certains travaux de façon autonome.

OBJECTIFS DE STAGE

L'élève en mécanique effectue son troisième stage en mer après cinq trimestres d'études théoriques. Le troisième stage est d'une durée approximative de quatre à cinq mois et se déroule de la mi-août à la fin du mois de décembre.

Au cours de ses quatrième et cinquième trimestres, l'élève a acquis des connaissances et approfondi des compétences acquises relatives aux sujets suivants :

- Construction et fonctionnement des chaudières à vapeur;
- Construction et fonctionnement des turbines à vapeur;
- Stabilité;
- Simulateur salle des machines, niveau I;
- Électricité;
- Physique ;
- Soudure et usinage;
- Environnement.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Tout comme le deuxième stage, le troisième stage a pour objectif d'acquérir de nouvelles connaissances et d'approfondir les compétences déjà acquises.

De plus, il prépare l'élève officier à prendre un quart à titre d'officier mécanicien de marine.

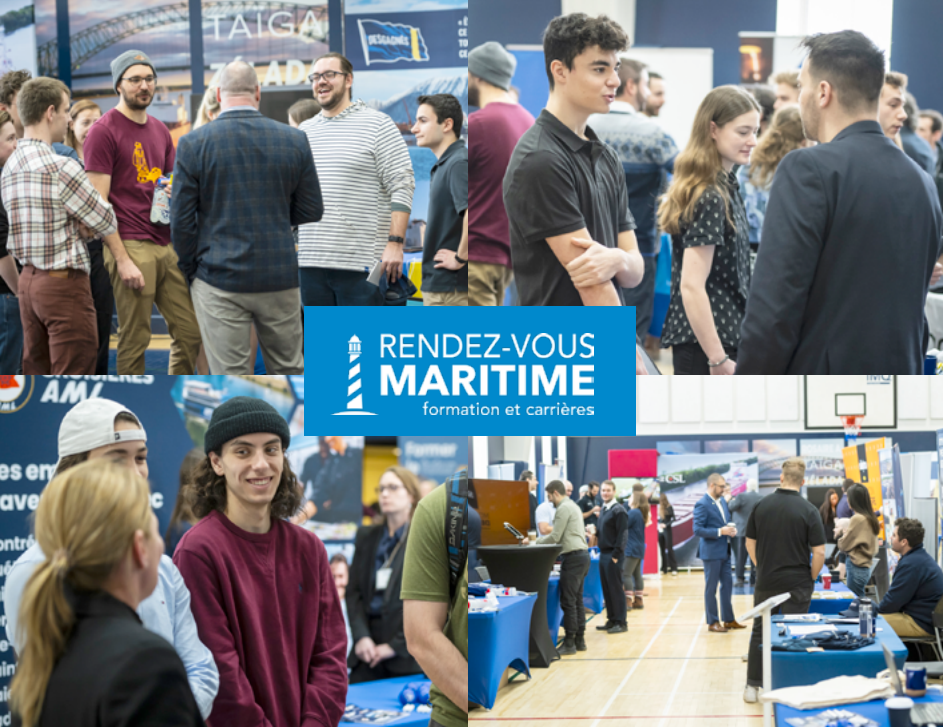
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- Se familiariser avec le navire;
- Effectuer des tâches relatives à la tenue d'un quart de travail;
- Participer aux divers travaux d'entretien effectués à bord;
- Participer aux opérations du navire;
- Effectuer des travaux de façon autonome.

L'élève officier que vous accueillez à bord dans le cadre de son troisième stage est peut-être le prochain officier breveté que vous embaucherez! Assurez-vous qu'il ait la chance de mettre en pratique les tâches reliées à son futur travail!

Une occasion unique de préparer la relève!

STAGE 3



**RENDEZ-VOUS
MARITIME**
formation et carrières

RENDEZ-VOUS MARITIME FORMATION ET CARRIÈRES

L'Institut maritime du Québec tient annuellement un Salon des stages et de l'emploi au début du trimestre d'hiver. Cette activité réunit les représentants des compagnies et organismes à vocation maritime ou connexe et les élèves de l'Institut maritime du Québec, la relève de demain.

- Présentation des compagnies, sous forme de conférences
- Visite des kiosques
- Rencontres individuelles avec les élèves sortants



Source: Jean Cloutier

VOUS AIMERIEZ EN SAVOIR PLUS
SUR NOTRE SALON DES STAGES?
VOUS DÉSIREZ VOUS INSCRIRE
À LA PROCHAINE ÉDITION?

Écrivez-nous!

Présent pour ton futur



INSTITUT MARITIME
DU QUÉBEC
École nationale

SECRÉTARIAT DU SERVICE AUX ÉLÈVES
418 724-2822, poste 4400
serviceauxeleves@imq.qc.ca

imq.qc.ca

